

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 12 novembre au 11 décembre 2024

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire REGAMEY AYMON (avec épouse et 3 enfants)

Demandeur idem

Adresse Chemin de la Forque 4 Parcelle N° _____

Type de demande Abattage Elagage Taille Ecimage

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° _____ (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) Epicéa

Diamètre(s) du tronc 1m40 Hauteur(s) : 1

Etat sanitaire totalément sec

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage Etat dangereux feu de la maison
constaté par M. Yannick Vernez

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan ou photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale.
La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom AYMON Nom BEGAMEY
Adresse Chemin de la Forque 4
Téléphone 079 956 79 51
Adresse e-mail marcye.begamey@vtxnet.ch

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom _____ Nom _____
Société _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1
Essence(s) Acer campestre si disponible
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu à déterminer avec le propriétaire

Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date Les Moutons de Pully
le 6 novembre 2024

Signature 